

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe MACHENAUD-JACQUIER  
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

PARAISSANT LE JEUDI

Matahiti 160  
N° 8 - Numera Hau**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 24  
no Fepuare 2011

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 42 52 61

*NUMERO COMPLEMENTAIRE  
au JOPF n° 8 du 24 février 2011*

## SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE

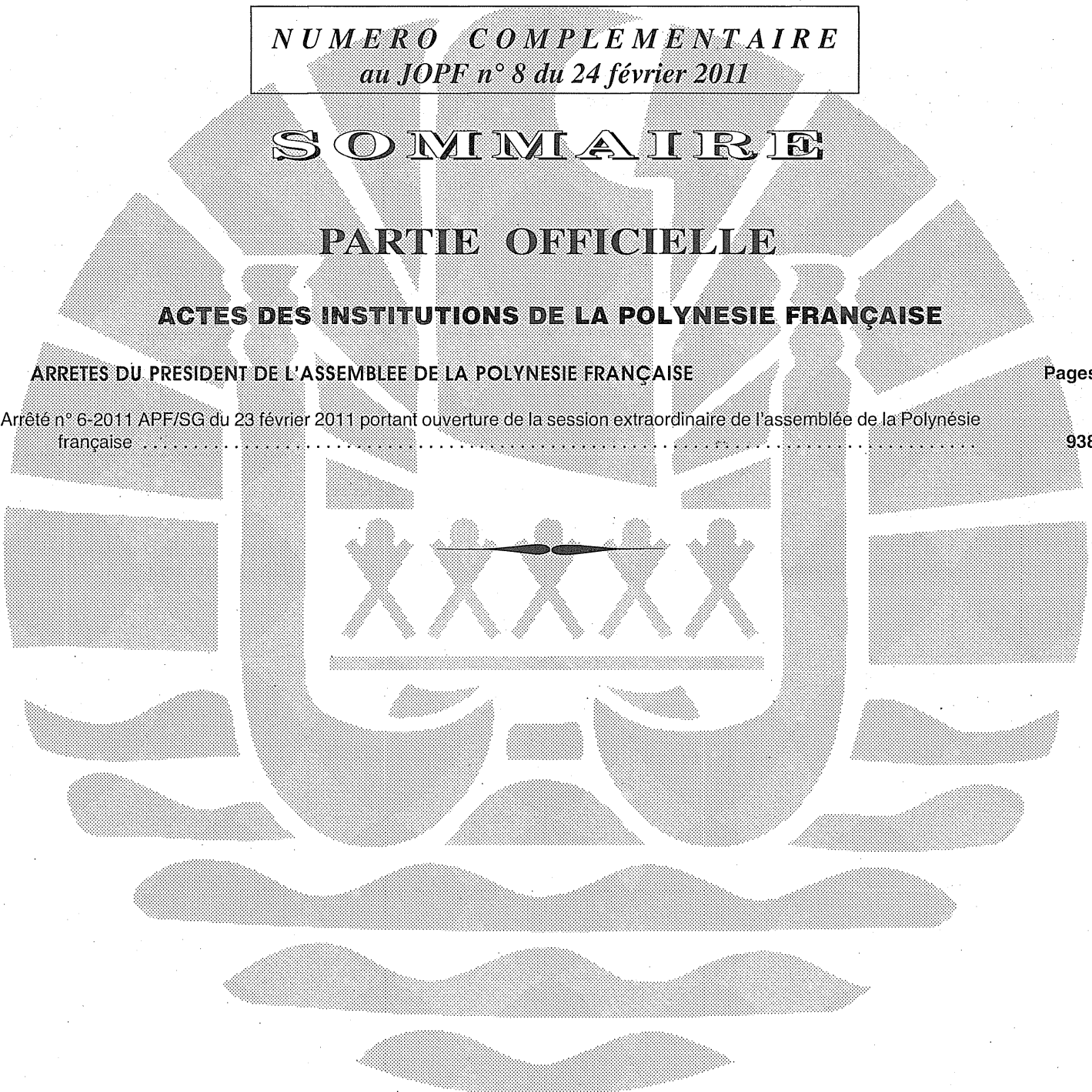
#### ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

##### ARRETES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Pages

Arrêté n° 6-2011 APF/SG du 23 février 2011 portant ouverture de la session extraordinaire de l'assemblée de la Polynésie française

938



# PARTIE OFFICIELLE

## ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

### ARRÊTES DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

**ARRÊTE n° 6-2011 APF/SG du 23 février 2011 portant ouverture de la session extraordinaire de l'assemblée de la Polynésie française.**

Le président de l'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la lettre des représentants de l'assemblée de la Polynésie française enregistrée au secrétariat général de l'assemblée sous le n° 2143 le 22 février 2011,

Arrête :

Article 1er.— La session extraordinaire de l'assemblée de la Polynésie française est ouverte à compter du 1er mars 2011 à 9 heures avec l'ordre du jour suivant :

- projet de loi du pays relative à la codification du droit du travail ;
- projet de loi du pays portant modification des conditions d'émission d'obligations ;
- projet de loi du pays portant création d'un dispositif d'aide à la création ou au développement d'entreprises (ACDE) ;
- projet de loi du pays relative au régime fiscal simplifié des très petites entreprises ;
- proposition de résolution relative aux conséquences environnementales des essais nucléaires ;
- proposition de délibération portant adoption du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2011 ;
- désignation des représentants au sein des commissions législatives ;
- désignation des représentants au sein des commissions et organismes extérieurs.

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 23 février 2011.  
Oscar Manutahi TEMARU.